

CCM BIATHLON CHAMPIONSHIP SERIES

SÉRIE DE CHAMPIONNATS DE BIATHLON DU MCC

1. The CCM Biathlon Championship Series will be conducted annually in four stages:

- a. Stage 1 - Corps/Squadron Selection;
- b. Stage 2 - Zone Competition;
- c. Stage 3 - Provincial Competition;
and
- d. Stage 4 - National Championship.

2. Stages 1 and 2 may be conducted as summer or winter biathlon events with either air rifle or small bore rifle and will consist of one solo race each. Stages 3 and 4 will be conducted as a winter biathlon event with small-bore rifle. Stage 3 will consist of two races: one individual and one team race. Stage 4 will consist in a minimum of three races: two individual and one team.

3. Details concerning the event conduct, rules and races will be contained in the CCM Biathlon Championship Series Reference Manual issued separately.

4. Funding and OPI responsibilities will be as follows:

- a. Stage 1 – Corps/Squadrons;
- b. Stage 2 – RCSU;
- c. Stage 3 – RCSU; and

1. La Série de championnats de biathlon du MCC se déroulera annuellement en quatre étapes :

- a. étape 1 - sélection au corps/escadron;
- b. étape 2 - compétition de zone;
- c. étape 3 - compétition provinciale; et
- d. étape 4 - championnat national.

2. Les étapes 1 et 2 peuvent consister en des épreuves de biathlon d'été ou d'hiver, avec une carabine à air comprimé ou une carabine de petit calibre, composées chacune d'une course en solo. Les étapes 3 et 4 seront des épreuves de biathlon d'hiver avec une carabine de petit calibre. L'étape 3 comptera deux courses : une individuelle et une en équipe. L'étape 4 comptera un minimum de trois courses : deux individuelles et une en équipe.

3. Les détails concernant le déroulement des épreuves, les règles et les courses sont fournis dans le manuel de référence de la série des championnats de biathlon du MCC qui est publié à part.

4. Le financement et les responsabilités de BPR seront assumés comme suit :

- a. étape 1 – corps/escadrons;
- b. étape 2 – URSC;
- c. étape 3 – URSC; et

d. Stage 4 – Director – Cadets and Junior Canadian Rangers (D Cdts & JCR).

d. étape 4 – Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad & RJC).

5. The locations for the conduct of Stages 1 through 3 will be at the discretion of the relevant OPI.

5. L'emplacement des épreuves des étapes 1 à 3 sera à la discrétion du BPR concerné.

6. For Stage 4, D Cdts & JCR will request a Region to host and conduct the Championship. Appendix 1 to this Annex provides guidance for the planning and conduct of Stage 4.

6. Pour l'étape 4, le D Cad & RJC demandera à une région d'être l'hôte et de tenir le championnat. L'appendice 1 de cette annexe fournit de l'information pour aider à la planification et la conduite de l'étape 4.